

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-045

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	02/09/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	02/09/2025
Présents : 19		
Votants : 19 + 0 pouvoir		

**Présents** : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - RICO PEREZ José - Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

**Excusés** :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie - BIBOLLET Nicolas

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



**Objet** : Barnums de la Région pour les associations

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes.

Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales.

Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions que la commune :

- S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations du territoire,
- Prendre en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Madame le Maire à déposer le dossier de demande de cession de barnums,
- DE S'ENGAGER à respecter les conditions mentionnées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance  
Véronique GAZET

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

